

## Conseil d'administration du CCAS

SEANCE DU 11 MAI 2026

### DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2026 – BUDGET ANNEXE SAAD

La Décision Modificative n°1 fait apparaître en section de fonctionnement et d'investissement, des inscriptions et des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Elle se cumule avec le Budget Primitif.

L'équilibre financier de cette DM1 est le suivant ▭

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0 €	0 €
Investissement	20 000 €	20 000 €
<b>Total</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

BUDGET SAAD				
DEPENSES				
CHAPITRE	NATURE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -
FONCTIONNEMENT				0,00
INVESTISSEMENT				20 000,00
21	2181	52	Immobilisations corporelles	20 000,00
RECETTES				
CHAPITRE	ARTICLE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -
FONCTIONNEMENT				0,00
INVESTISSEMENT				20 000,00
13	1312	21195	Subvention d'investissement	20 000,00

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative N°1 – 2026 du Budget Annexe SAAD